



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

MA-03(04)

Utilisation restreinte des outils

Juill. 2026



Sécurité des opérations de maintenance

Maintenance

MA-03(04) – Utilisation restreinte des outils (-F-)

Énoncés :

Limiter l'utilisation d'outils de maintenance au personnel autorisé uniquement.

Responsable : Aucun

Discussion :

La limitation de l'utilisation d'outils de maintenance au personnel autorisé uniquement s'applique aux systèmes qui s'occupent généralement des fonctions de maintenance.